

Musée-Ecoles

UN MUSEE D'ARCHIVES PROVINCIALES AUX ARCHIVES DE L'ETAT A NAMUR

Les *Cahiers de Clio* ont manifesté dès leur fondation l'intérêt qu'ils portaient aux archives provinciales et locales. Nous y avons montré leur utilité pédagogique et leurs possibilités documentaires¹. En rapprochant l'enfant de son milieu familial, elles donnent à l'enseignement de l'histoire une base affective et concrète, qui rend l'approche du passé plus attirante et efficace. Tous les professeurs en sont intimement convaincus, mais faute de loisirs et de moyens, n'exploitent pas suffisamment les ressources offertes par les archives régionales. Sans doute, des recueils de textes d'histoire provinciale ont-ils été publiés ou sont-ils en chantier², mais cela ne peut suffire : il faut mettre nos élèves en contact, au moins une fois dans leur scolarité, avec les documents eux-mêmes. Ceux-ci doivent représenter pour eux une réalité concrète, dont le souvenir pourra être utilisé en classe. Les évoquer sans que les enfants ne les aient jamais vus, serait aussi absurde que de parler de télévision ou de fusée à un chasseur bochimán. Feu l'Archiviste Général du Royaume, Etienne Sabbe, l'avait bien compris en créant, après la démolition des anciens bâtiments des Archives du Royaume, en 1958, une exposition permanente de documents relatifs à l'histoire nationale dans les locaux de l'ancien hôtel Vandepereboom, place de la Vaillance à Anderlecht, et en favorisant l'organisation d'expositions temporaires dans ou par les dépôts de province.

Cependant, celles-ci étaient éphémères et celle-là par trop éloignée de bien des établissements secondaires, pour qui organiser une visite de ce magnifique ensemble d'archives d'histoire nationale est une entreprise peu aisée dans le cadre scolaire. Il est donc souhaitable de décentraliser. C'est maintenant chose faite pour la province de Namur.

1 Jean DUGNOILLE, *Les archives locales et l'enseignement de l'histoire. Une source à exploiter : les comptes communaux, Cahiers de CLIO*, n° 1, pp. 12-23, Bruxelles 1965.

2 Voir *Ibidem*, p. 13 et notes. Le dernier paru est R. PETIT, M.-C. DE CRAECKER et L.-M. LAURENT, *Documents relatifs à l'histoire du Luxembourg*, I, *Antiquité et Moyen Age*, Louvain et Bruxelles, 1972, dont nous rendons compte par ailleurs ici même.

A vrai dire, l'initiative n'est pas nouvelle. Dès que leurs collections furent installées dans des locaux suffisants, les conservateurs des Archives de l'Etat à Namur, feu D.D. Brouwers et F. Courtoy, s'employèrent à y créer un musée d'histoire namuroise, ouvert au public en 1931. En 1949-1950, leur successeur, M. Félix Rousseau, réorganisa la présentation des documents offerts à la curiosité des élèves et les installa dans une salle du rez-de-chaussée donnant sur la cour du dépôt. Diverses expositions temporaires y ont été présentées depuis lors. L'actuel conservateur, M. Jean Bovesse, chef de Département aux Archives Générales du Royaume, s'est attaché à revoir et améliorer la présentation et le choix des pièces exposées. Il multiplie — sans succès jusqu'ici — les efforts pour obtenir des autorités supérieures les travaux d'agrandissement — bien nécessaires au point de vue pédagogique — de la salle d'exposition. Mieux, avec la collaboration de Me Jacquet-Ladrier, il a rédigé un excellent catalogue³ que nous conseillons à tous les professeurs d'histoire namurois — et aux autres — d'acquérir au plus tôt.

Son examen permet de nous faire une idée précise du contenu de cette exposition permanente. Introduit par un survol clair de l'histoire namuroise et par des tableaux chronologiques et analytiques qui la classent, il contient deux cent cinquante-sept numéros. Chaque pièce est soigneusement analysée — parfois longuement — et expliquée par un commentaire qui la situe dans son contexte et en dégage la signification. Certaines d'entre elles sont transcrites en tout ou en partie. Pour chaque numéro, une bibliographie permet au professeur ou à l'amateur de poursuivre, s'il le souhaite, l'étude du document. Les auteurs ont établi seize rubriques pour classer les pièces retenues : Haut Moyen Age ; maison comtale namuroise ; ville de Namur, XII^e-XIV^e siècle ; histoire politique ; droit et institutions ; histoire militaire, vie rurale et industrielle ; commerce, finances et communications ; vie sociale ; vie religieuse ; arts et lettres, folklore ; héraldique ; divers. Cette dernière rubrique contient, outre des plans, des portraits, des blasons, des moulages de sceaux, des cartes érudites, ... les registres, qui n'ont pas été placés dans les vitrines pour permettre d'en examiner plusieurs passages selon l'intérêt du visiteur. Ces registres couvrent tous les types d'archives de la pratique : comptes domaniaux, terriers, dénombremments, reliefs de fief, cadastre, compte communal, résolutions du magistrat, registre de taille, cartulaire, polyptyque, registres paroissiaux, registre d'état civil, livre de raison, registre d'avocat, documents judiciaires, protocole de notaire, journaux, ... Cette longue énumération dit assez la richesse et la diversité de l'exposition et du catalogue. Un index des noms de personnes et de lieux, un autre des matières font de celui-ci un

3 Jean BOVESSE et Françoise LADRIER, *A travers l'histoire du Namurois. Catalogue analytique et explicatif de l'Exposition permanente de documents, XIII^e-XX^e siècle*, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 2, rue de Ruysbroeck, 1971, XXX-469 pp., 26 pl., 200 F. Les Archives de l'Etat à Namur sont situées 45, rue d'Arquet, Namur.

instrument de travail très maniable. Un choix de documents est reproduit en une belle série de planches qui permettent de rappeler en classe certains des documents vus aux Archives.

Il n'est pas opportun de reprendre ici en détail les pièces offertes à la curiosité des visiteurs. Même si les organisateurs conviennent que toute sélection est contestable et perfectible, leur choix nous a paru judicieux. Ils ont d'ailleurs, avant de l'arrêter, pris de nombreux contacts avec les professeurs d'histoire de la province, dans le souci de répondre à leurs besoins et à leurs intérêts. Il nous paraît qu'il permet la présentation d'un échantillonnage très étendu de documents typiques depuis le Haut Moyen Age jusqu'au XX^e siècle, que ce panorama couvre une matière historique extrêmement variée permettant d'aborder et d'évoquer de très nombreux aspects du passé namurois — et à travers des cas provinciaux nombre de problèmes d'histoire générale. Sans doute, tout n'a pu être dit et chacun trouvera la lacune qu'il pourra regretter, mais peut-on faire plus sans tomber dans un encyclopédisme érudit, sinon pédant ? La richesse de contenu est telle qu'il est à déconseiller de faire visiter par une classe toute l'exposition : ici encore le choix s'impose et il vaut mieux revenir plusieurs fois. En parcourant les vitrines puis le catalogue, on imagine sans peine divers sujets de leçon ou de visite qui pourraient être traités sur place à partir de quelques documents. Cette méthode nous semble même recommandable, parce que d'une part elle fait perdre au document son caractère abstrait en en montrant l'apport à la connaissance du passé et d'autre part parce qu'elle utilise la méthode intuitive d'une manière exemplaire. Le recours au catalogue prépare parfaitement le professeur à la mise au point de cette visite. A cet égard, M. Bovesse et Me Jacquet-Larier sont très soucieux de rencontrer les enseignants, avant de les accueillir avec leurs élèves, pour s'adapter à leurs désirs, définir en commun la matière et le déroulement de la séance. Au besoin, une lettre ou une communication téléphonique peut suffire, puisque l'étude de leur catalogue aura déjà largement informé le professeur. Précisons encore que l'accès des groupes à la salle d'exposition ne peut être accordé que sur rendez-vous et qu'il est souhaitable de limiter le nombre des participants de manière à pouvoir les grouper autour des vitrines et des documents.

Nos collègues namurois ont bien de la chance : ils disposent désormais d'une grande facilité pour rapprocher leur enseignement des archives provinciales et pour donner à celui-ci une base plus scientifique, plus concrète, plus vivante. Il nous reste à souhaiter qu'ils s'en servent largement et que les autres dépôts des Archives de l'Etat dans les provinces s'inspirent d'un si bel exemple. Ils s'acquitteront ainsi d'une mission éducative dont les enseignants leur sauront le plus grand gré.

Jean DUGNOILLE.